

Monsieur le Ministre d'Etat
Ministère de l'Ecologie, du Développement et de
l'Aménagement Durables
DGEMP-DIREM
Bureau de la Législation Minière
61 boulevard Vincent Auriol
Télédoc 133
75703 PARIS CEDEX 13

Recommandé AR
RA 1A 003 686 5169 2

Le 28 janvier 2008

objet : Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux
dit "Permis des Plaines du Languedoc"

Monsieur le Ministre,

Je soussigné Gilbert Michaud, de nationalité française, domicilié en France à Maclaunay, 51210 Montmirail, agissant en qualité de Chef du District du Bassin Parisien, dûment mandaté, de LUNDIN INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 25.827.825 euros dont le siège social est situé à Maclaunay, 51210 Montmirail, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Eprenay sous le numéro 572 199 164 (la "Société"),

ai l'honneur de déposer par la présente, au nom et pour le compte de ladite Société, une demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dite demande de "permis des Plaines du Languedoc".

A l'appui de la présente demande, vous trouverez ci-après les renseignements visés par le décret n°2006-648 du 2 juin 2006, à savoir :

1. Nature des substances objet de la demande

Les substances faisant l'objet de la demande sont les hydrocarbures liquides ou gazeux.

2. Durée du permis sollicité et nom proposé

Le permis de recherches en cause, sollicité pour une durée de cinq (5) années, pourrait prendre le nom de "Permis des Plaines du Languedoc".

3. Limites et superficie du permis sollicité

Le permis sollicité couvre une superficie de 2.348 km² environ, portant sur une partie des départements de l'Aude et de l'Hérault.

Son périmètre est constitué par les arcs de méridiens et parallèles joignant successivement les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques, le méridien d'origine étant celui de Paris :

GM

<u>Sommet</u>	<u>Longitude Est</u>	<u>Latitude Nord</u>
A	0.90 gr E	48.40 gr N
B	1.30 gr E	48.40 gr N
C	1.30 gr E	Intersection du méridien 1.30 gr E avec le rivage de la côte méditerranéenne
C-D	Rivage de la côte méditerranéenne	
D	Intersection du parallèle 47.90 gr E avec le rivage de la côte méditerranéenne	47.90 gr N
E	0.40 gr E	47.90 gr N
F	0.40 gr E	48.20 gr N
G	0.60 gr E	48.20 gr N
H	0.60 gr E	48.30 gr N
I	0.90 gr E	48.30 gr N

4. Programme des travaux envisagés - Engagement financier minimum

4.1. Programmes des travaux

La première période de cinq années serait subdivisée en plusieurs sous-périodes :

- la première période serait consacrée aux travaux de synthèse des données géologiques disponibles sur le permis en vue d'appréhender les différents systèmes pétroliers et de ré-interprétation des anciennes lignes sur station de travail;
- la deuxième période serait consacrée à un retraitement moderne et adapté des lignes sismiques anciennes et à une interprétation intégrant les concepts les plus récents en géosciences;
- la troisième période serait consacrée à une acquisition de nouvelles lignes sur les zones non couvertes ou sur les zones prospectives déjà entrevues ;
- la quatrième période serait consacrée à une acquisition sismique complémentaire sur un prospect et sur la préparation d'un forage éventuel.

4.2. Engagement financier minimum

Les engagements financiers proposés pour l'ensemble de ces travaux seraient d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 €), soit : 127,77 €/km²/an.

5. Pièces annexées:

- Annexe 1 Renseignements et pièces nécessaires à l'identification du demandeur, à savoir :
- renseignements administratifs ;
 - exemplaires certifiés conformes des statuts ;
 - renseignements sur les titres miniers dont le demandeur est titulaire ou amodiatore et ceux pour lesquels il a introduit des demandes en cours d'instruction ;
- Annexe 2 Cinq exemplaires des cartes au 1/200.000 sur lesquelles sont tracées les limites du permis sollicité ;
- Annexe 3 Notice d'impact ;
- Annexe 4 Mémoire technique et programme de travaux envisagés ;

GM

- Annexe 5 Engagements souscrits conformément aux prescriptions du décret 2004-648 du 2 juin 2006 ;
- Annexe 6 Justification des capacités techniques du demandeur, à savoir :
- titres, diplômes et références professionnelles des cadres chargés de la conduite et du suivi des travaux d'exploration ;
 - liste des travaux d'exploration ou de production auxquels la Société a participé au cours des 3 dernières années, accompagnée d'un descriptif sommaire des travaux les plus importants ;
 - descriptif des moyens humains et techniques envisagés pour l'exécution des travaux.
- Annexe 7 Justification des capacités financières du demandeur, à savoir :
- bilans et comptes de résultat des 3 dernières années ;
 - annexe 10 aux comptes de la Société arrêtés au 31/12/2006 intitulée « Situation des engagements au 31 décembre 2006 » laquelle inclut, notamment, une description des engagements hors bilan de la Société, les garanties et les cautions éventuellement consenties par elle, une présentation des litiges éventuels en cours et des risques financiers pouvant en résulter pour la Société ;
 - déclarations bancaires.
- Annexe 8 Pouvoirs du signataire.

Nous joignons à votre attention une copie de la présente demande et de ses annexes ainsi qu'un dossier « allégé ».

Nous adressons également une copie de la présente demande et de ses annexes (ainsi que, le cas échéant, les dossiers « allégés » requis) à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude,
- Monsieur le Préfet de l'Hérault,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Languedoc Roussillon,
- Madame la Directrice des Ressources Energétiques et Minérales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Pour LUNDIN INTERNATIONAL



Gilbert Michaud

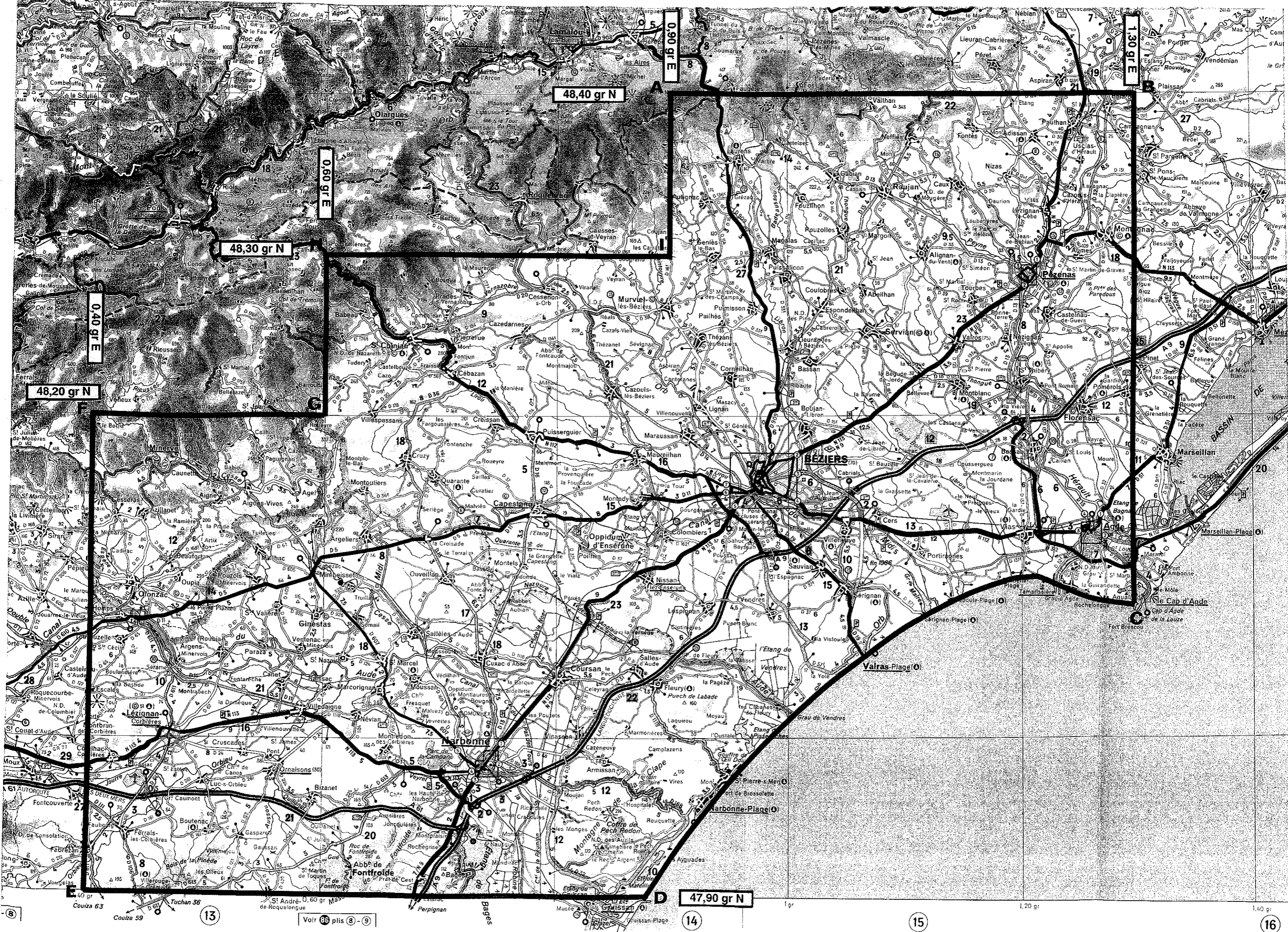


Demande de permis
"PLAINES DU LANGUEDOC"

LUNDIN INTERNATIONAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilbert Michaud", with a stylized, cursive script.

Gilbert MICHAUD



48,40 gr N

48,30 gr N

48,20 gr N

47,90 gr N

8

13

Voir 66 plis 8-9

14

15

16